

Annexe n° 1 :

Modèle de procès verbal des élections de délégués du personnel

**PROCES -VERBAL DES ELECTIONS DE DELEGUES DU PERSONNEL
TITULAIRES - SUPPLEANTS 1er TOUR -2e TOUR ⁽¹⁾
PROCES-VERBAL TYPE ETABLI PAR L'ARTICLE A 2411-1 DU PRESENT CODE**

Etablissement (raison sociale et adresse) : _____ Date de scrutin : _____
 Activité de l'établissement : _____
 Nombre total de salariés employés dans l'établissement : _____
 Nombre total de délégués à élire (voir article Lp 2422-1) : _____
 Nombre de collègues (voir article Lp. 2422-2) : _____
 Dénomination du collègue : _____
 Nombre de sièges à pourvoir dans le collègue (P) : _____
 Nombre d'électeurs inscrits (A) : _____
 Nombre de votants (B) : _____
 Nombre de bulletins blancs ou nuls (C) : _____
 Nombre de suffrages valablement exprimés (D = B - C) : _____

Quorum(Q= A/2) : _____ Est-il atteint ? OUI (Si D supérieur ou égal à Q) ⁽¹⁾
 NON (si inférieur à Q) ⁽¹⁾

Quotient électoral (G = D/P) : _____
 Nombre de listes présentées : _____
 Membres du bureau : Président (chef d'établissement ou son représentant)
 Assesseur (un représentant non candidat de chacune des listes présentées)

Bureau de vote ouvert à _____ heures Fermé à _____ heures

Syndicats ayant présenté des listes	Noms et prénoms des candidats	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix obtenues par chaque liste T = 1+2+3	Nombre de candidats présentés par chaque liste (N)	Moyenne des voix de chaque liste V = T/N	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K=V/G	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne (pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport V/K+1 jusqu'à attribution de tous les sièges)			ELUS porter la mention « ELU » face au nom de l'intéressé(e)	Nombre d'élus par liste
							1 ^{er} siège	2 ^e siège	3 ^e siège		
Candidats non présentés par une organisation syndicale											

N. B. : Il est rappelé que les élections doivent se dérouler en scrutins distincts par collègue, pour les titulaires et les suppléants et donc qu'un procès-verbal doit être établi pour chacun d'eux.

(1) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS : _____ Fait à _____, le _____

Signature des membres du bureau de vote :